

# APPEL URGENT AU PREMIER MINISTRE DE CROO

## LA BELGIQUE DOIT RECONNAITRE L'ÉTAT DE PALESTINE

---

La Belgique doit sans plus tarder reconnaître l'État de Palestine. Aux neuf pays de l'Union européenne (UE) qui l'ont déjà reconnu, se sont désormais ajoutés quatre nouveaux États européens : l'Espagne, la Norvège, l'Irlande et tout récemment la Slovénie. Ainsi, la position de la Belgique en la matière constituera un véritable point de bascule pouvant conduire au sein de l'UE à une majorité absolue reconnaissant l'État de Palestine.

Ceci fait de cette reconnaissance non pas un symbole, mais l'acte politique par excellence. Tout d'abord, la reconnaissance mettrait en œuvre le droit à l'autodétermination du peuple palestinien reconnu depuis plus de 50 ans et traduirait l'obligation de la Belgique de favoriser la réalisation de ce droit.

Ensuite, cette reconnaissance immédiate permettrait de signifier à Israël que nous nous opposons absolument à l'orientation prise par le gouvernement de M. Netanyahu consistant à détruire par l'annexion des territoires, la colonisation et la guerre toute perspective d'un État et d'un futur pour les Palestiniens.

Autrement dit, cette reconnaissance est un acte politique en ce qu'elle permettra de tracer concrètement la voie diplomatique pour la paix. Et il n'y a pas, comme l'a déclaré tout récemment la ministre des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, de « temps opportuns » pour cela. Vos déclarations et vos démarches à Rafah au début de cette année ont été hautement appréciées dans le monde. Elles ont clairement contribué à secourir les Gazaouis, victimes de massacres intolérables.

Désormais, votre décision de reconnaître au nom de votre gouvernement l'État de Palestine avant le 9 juin servira la coexistence pacifique des peuples du Proche-Orient.

Cette reconnaissance ne ferait que confirmer les positions déjà prises par la Belgique au sein de l'ONU, et dans d'autres enceintes internationales, puisqu'elle a voté en faveur de l'admission de la Palestine comme État observateur de l'ONU, comme membre de l'UNESCO, et dernièrement pour la résolution ES-10/23, admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 10 mai 2024. Cette résolution constate que l'État de Palestine remplit les conditions requises pour devenir membre de l'Organisation des Nations Unies. Un peu de courage, Monsieur De Croo, le petit pas qu'il vous reste à faire grandira l'humanité tout entière.

### Signataires de l'appel

Alarcon-Henríquez Alejandra (BePax), AL Damiri Hamdan (Communauté Palestinienne de Belgique et du Luxembourg), Bajoit Guy (CETRI), Benaddi Fadi (COCAB), Bisschops Michael (Territoires de la Mémoire), Bodson Thierry (FGTB), Deswaef Alexis (FIDH), Dusoulier Luc (WSM), Estenne Ariane (MOC), Galand Pierre (ABP W-B), Grega Pierre (Association Belgique Vietnam), Leroy Caroline (Vie Féminine), Mahy Christine (RWLP), Mauzé Grégory (CNAPD), Peraya Jérôme (Agir pour la paix), Riccardo Petrella (Agora des Habitants de la Terre), Renouprez Charlotte (Equipes populaires), Rottier Frédéric (Centre Avec), Sergigni Ali (PAC), Ska Marie-Hélène (CSC), Tamellini Jean-François (FGTB Wallonne), Valenduc Christian (Entraide et Fraternité), Van Erps Noémie (Soralia), Zacharie Arnaud (CNCD), Peter Zangl (Organisation mondiale contre la torture-Europe), Conseil d'Administration de l'UPJB